

Europe Solidaire Sans Frontières > Français > Europe & France > France > Fascisme, extrême droite, droite extrême (France) > **Législatives (France) - Menaces sur les sciences sociales, aujourd'hui et (...)**

POLITIQUE

Législatives (France) - Menaces sur les sciences sociales, aujourd'hui et après le 7 juillet 2024

vendredi 19 juillet 2024, par [LAPIERRE Nicole](#), [RIBERT Évelyne](#), [ROUSSIN Philippe](#) (Date de rédaction antérieure : 28 juin 2024).

À l'heure où le populisme d'extrême droite est en passe d'arriver au pouvoir par la voie des urnes pour la première fois dans l'histoire de la République, comment ne pas s'interroger sur ce que deviendraient les libertés académiques, tant en ce qui concerne l'autonomie des universités que la libre expression des chercheurs et des étudiants, sous un gouvernement de Rassemblement national ?

Le temps long de la recherche et le temps médian de l'édition sont parfois percutés par l'irruption de l'actualité. En publiant récemment un numéro de la revue Communications intitulé « [Liberté pour les sciences sociales](#) », nous prenions acte des polémiques, de l'hostilité, voire des attaques frontales dont les sciences humaines et sociales (SHS) faisaient l'objet dans de nombreux pays, avec des intensités différentes selon les contextes politiques et culturels et propositions d'analyser ce phénomène dans la diversité de ses manifestations.

Nos analyses ne concernaient pas les nécessaires débats et discussions entre disciplines qui ponctuent la vie scientifique, contribuant à son évolution et à sa recomposition. Elles s'intéressaient, dans une perspective internationale, aux attaques menées à deux niveaux : d'une part, les critiques adressées aux SHS au nom de leur « utilité » et les mesures économiques ultralibérales visant à en restreindre l'exercice, d'autre part, les critiques, désaveux, mises sous tutelle, voire répressions, de nature politique. Ces deux niveaux pouvant éventuellement se cumuler.

Les critiques portant sur l'utilité des sciences humaines et sociales s'inscrivent dans le contexte plus large des réformes internationales mises en œuvre depuis une vingtaine d'années, visant à intégrer les institutions universitaires dans un marché mondial unifié et concurrentiel du savoir. Cette intégration néolibérale combine impératifs d'économies budgétaires, tendances à l'alignement de l'université de type humboldtien sur le modèle de l'entreprise et de la culture managériale, et raidissement autoritaire sur le plan organisationnel (dû notamment à l'élimination des structures collégiales ou participatives). Ces réformes de grande ampleur en cours concernent le rôle et la fonction des universités, leur gouvernance et leurs performances, mesurées par les divers classements mondiaux mis en place au cours des vingt dernières années. Si les SHS ne sont pas la cible principale de ces mesures, elles en font néanmoins les frais.

Quant aux remises en cause politiques, elles interviennent dans les contextes les plus divers, allant des régimes dictatoriaux, des démocraties dites « illibérales », aux démocraties libérales. Leur intensité varie grandement selon les systèmes de pouvoir, les attaques contre les libertés

universitaires menées par des régimes autoritaires étant évidemment plus violentes et plus spectaculaires que celles mises en œuvre par des régimes démocratiques.

Cependant, dans tous les cas, le recul des libertés académiques est associé à une perte de valeur de la pensée critique et scientifique de par le monde. Ainsi, au-delà de la nécessaire défense des libertés académiques, et d'une réflexion sur l'avenir de nos disciplines, c'est la question de l'apport des SHS au débat public par la diffusion et le partage des connaissances qui est posée. Et force est de constater qu'elle est reposée avec force et acuité, par l'actualité.

Ainsi, face à la crise provoquée par le projet de révision de la loi électorale en Nouvelle-Calédonie, plusieurs chercheurs, Benoit Trépied, Michel Naepels, Serge Tcherkézoff ou Clara Filippi, entre autres, spécialistes reconnus de cette région, de son histoire, de sa culture et de la manière dont les accords de Matignon-Oudinot et de Nouméa ont pu être trouvés entre les autorités françaises et les représentants du peuple kanak, ont expliqué combien ce projet était une dangereuse erreur. Cette mise en garde en temps réel n'a cependant pas eu d'écho et, depuis le 13 mai dernier, les affrontements ont repris dans l'archipel.

Comme si, en politique, seule une durée bien supérieure à celle de la recherche pouvait permettre à l'analyse des situations historiques, des réalités culturelles et des responsabilités politiques d'être diffusée et acceptée. En témoigne, près de trente ans après les faits, la publication du rapport sur le rôle de la France dans le génocide des Tutsis au Rwanda, rédigé sous la direction de l'historien Vincent Duclert. Ce rapport, qui concluait à « un ensemble de responsabilités lourdes et accablantes » de Paris, a changé la perception du rôle de la France et a permis la reprise des rapports diplomatiques avec le Rwanda.

Sur les questions économiques et sociales, de même, de nombreuses études documentent l'augmentation des inégalités. Ainsi, la France affronte aujourd'hui une crise du logement inédite. Les travaux des chercheurs montrent que la pauvreté freine désormais l'accès au logement social et révèlent les progrès de la ségrégation résidentielle[1]. Ignorant les conclusions de la recherche sur la difficulté grandissante pour les ménages les plus défavorisés d'accéder au parc social qui leur est, en principe, réservé, le gouvernement a choisi de détricoter la loi SRU (loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains qui impose depuis 2000 à certaines communes un minimum de logements sociaux), ce qui, aux dires de tous les experts, va aggraver la situation présente. Deux millions six cent mille foyers sont officiellement en attente d'un appartement HLM[2]. De même, les inégalités en matière scolaire s'accroissent du fait de la ségrégation socio-résidentielle et de la différenciation sociale entre enseignement public et enseignement privé[3].

Rappelons enfin que des économistes et des politistes s'efforcent aujourd'hui de penser l'Union européenne comme un espace politique et comme une véritable puissance publique et non plus comme un simple régulateur (unification des règles de concurrence, expansion du marché commercial et financier). Cela les conduit à poser la question des biens publics d'échelle européenne (transition écologique, État de droit, défense, etc.) en rompant avec la conception libérale restrictive de ces biens : « La démocratie dans l'Union ne tient pas toute seule, mais suppose un travail continu des sciences humaines et sociales pour identifier les besoins collectifs du public européen en même temps que les carences des institutions publiques européennes pour y faire face. »[4]

Mais l'époque où de grandes enquêtes financées sur des appels d'offres ministériels (dans les années 1960 et 1970) pouvaient informer et éventuellement orienter les politiques publiques est révolue. À l'exception des données statistiques et des *data*, les effets sociaux attendus des différentes mesures possibles analysés par des études précises, apparaissent aujourd'hui exclusivement affaires d'opinions, et non de savoirs. Dans le même temps, les gouvernements déplorent l'absence de confiance des citoyens dans la science. Les SHS ne font pas exception. Les

chercheurs qui alertent sur le réchauffement climatique et précisent les mesures à prendre pour le limiter ne sont guère plus écoutés.

La question des libertés académiques et celle de la liberté d'expression, dont les champs d'application sont différents mais se recoupent en partie, ont surgi avec force au sein des universités après les attaques terroristes du 7 octobre 2023 en Israël et les destructions meurtrières et massives de l'armée israélienne qui se poursuivent à Gaza. En France comme dans de nombreuses universités étrangères, la mobilisation des étudiants et d'une partie du corps enseignant en faveur d'un cessez-le-feu et en soutien aux Palestiniens a donné lieu à de virulentes polémiques où les accusations d'antisémitisme pour les uns, de volonté de génocide pour les autres, visaient à décrédibiliser « l'adversaire ».

Dans ce contexte, la diffusion de résultats de recherche documentés – notamment sur l'histoire du conflit israélo-palestinien et l'occupation de la Cisjordanie –, et l'organisation de débats deviennent elles-mêmes sources de dissensus. Dans ces conditions, il devient difficile de discuter sereinement, par exemple, de la validité ou non de l'application d'une grille coloniale à cette occupation. Il appartient dès lors aux SHS d'analyser les conditions du débat, et tout particulièrement l'utilisation polémique de certains mots, en rétablissant leur sens et la conformité de celui-ci à la réalité à laquelle ils se réfèrent.

Exemplaire est, de ce point de vue, la collection « Le mot est faible » dont il est rendu compte dans le numéro de *Communications*. Les sciences sociales ont, aussi, le devoir de résister au processus d'essentialisation des catégories nationales et religieuses en cours à l'occasion du conflit Israël-Hamas. Il importe plus encore d'aider les collègues Palestiniens dont les universités ont été détruites, alors que pouvait s'y construire et s'y exprimer une pensée opposée au fondamentalisme du Hamas, et de défendre les chercheurs et enseignants critiques mis en cause dans les universités israéliennes.

Si le RN arrive au pouvoir, il faut craindre une forte pression à visée idéologique sur les institutions d'enseignement et de recherche.

Une autre leçon peut d'ores et déjà être tirée du conflit en cours par les sciences sociales. Elle concerne les discours et les opinions qui ont pu s'exprimer, sur les réseaux sociaux notamment, loin du terrain des combats, à l'abri des missiles et des bombardements. Certains rappellent les *opinions opiniâtres* analysées par Albert O. Hirschman : « De récentes *contributions* à la théorie de la démocratie ont insisté sur le rôle de la délibération dans le processus démocratique : pour qu'une démocratie fonctionne bien et perdure, a-t-on soutenu, il est capital que les opinions ne soient pas pleinement formées avant le processus de délibération [...] La forte insistance traditionnellement mise par la culture occidentale sur la vertu des opinions fortes paraît curieusement perverse.

Et l'on se prend à soupçonner qu'elle s'enracine dans une longue tradition aristocratique et qu'elle n'a pas été modifiée, comme il l'aurait fallu, par l'âge démocratique, encore relativement jeune, qui lui a succédé. Les reliques idéologiques de ce genre, on le sait, peuvent faire le plus grand tort. Les praticiens des sciences sociales et les psychologues qui chantent avec tant de volubilité les vertus de

l'individualité, de la personnalité et de l'identité feraient donc bien de voir comment mêler ces *desiderata* à des qualités démocratiques telles que l'ouverture, la souplesse et l'empressement à considérer un nouvel argument. »[5]

Comme le souligne à raison Zeynep Gambetti dans son article consacré à la situation de la recherche et de l'enseignement supérieur en Turquie, il n'est pas possible de « distingue[r] trop hâtivement les attaques contre les libertés universitaires dans des contextes "démocratiques" et "autoritaires". De telles distinctions ne se fondent que sur les interventions gouvernementales spectaculaires, mais échouent à mettre en évidence le rôle des transformations structurelles. Ceci amoindrit notre capacité à saisir la corrélation entre le recul des libertés académiques et la perte de valeur de la pensée critique et scientifique de par le monde. »[6]

À l'heure où nous écrivons ces lignes, où le populisme d'extrême droite est en passe d'arriver au pouvoir par la voie des urnes pour la première fois dans l'histoire de la République, comment ne pas s'interroger sur ce que deviendraient les libertés académiques, tant en ce qui concerne l'autonomie des universités que la libre expression des chercheurs et des étudiants, sous un gouvernement de Rassemblement national ? Le 27 avril 2017, les directeurs des principaux organismes publics de recherche appelaient « à voter contre » Marine Le Pen au second tour de l'élection présidentielle, et contre son programme, selon eux, « porteur de régression et de déclin sur tous les plans : économique, social, culturel et bien sûr scientifique » ; « Sur d'innombrables sujets, les migrations, la santé, l'environnement et jusqu'à l'histoire de notre pays, les idées véhiculées par le Front national sont en contradiction ouverte avec les évidences indiscutables établies par la recherche et avec la nécessaire autonomie de la communauté scientifique. »[7]

Le 19 avril 2022, Nature publiait un éditorial qui avait pour titre « *Le Pen election win would be disastrous for research, France and Europe* »[8]. Cette semaine, Alain Fischer, président de l'Académie des sciences, expliquant que « la raison avait été remplacée par une politique populiste exploitant les peurs », rappelait la position des leaders du parti lors de la crise du Covid-19 à propos de la politique de vaccination ou des mesures de confinement nécessaires et demandait ce qu'aurait été « le bilan de la pandémie si le RN avait alors gouverné la France »[9].

Dans les SHS, on peut craindre une forte pression à visée idéologique sur les institutions d'enseignement et de recherche par le biais des financements, des recrutements et des nominations, la volonté de contrôler les recherches à travers une définition des sujets légitimes et illégitimes, ainsi qu'un durcissement des dispositifs de censure et par conséquent d'autocensure. De ce point de vue, des prémices ne peuvent que nous inquiéter. C'est le cas de l'« enquête » sur l'« islamo-gauchisme » que la ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche Frédérique Vidal avait annoncé avoir commandée le 14 février 2021 sur la chaîne CNews. Après la mise au point ferme du président du CNRS Antoine Petit et le recours déposé devant le Conseil d'État pour abus de pouvoir par le Comité national du CNRS, il s'est avéré qu'il n'y avait jamais eu d'enquête, mais un effet d'annonce aux conséquences dommageables pour les chercheurs[10].

Autre exemple, l'utilisation de « l'apologie du terrorisme » à l'encontre d'étudiants ou de chercheurs défendant la cause palestinienne, pourrait devenir un outil d'intimidation systématique. Et la montée inquiétante de l'antisémitisme pourrait être plus que jamais instrumentalisée par un pouvoir cherchant à effacer cette page de son histoire au profit de la xénophobie et de l'islamophobie. On peut également redouter une réduction de la liberté dans l'enseignement supérieur, voire une tentative de contrôle des programmes par le biais des maquettes des cursus, et une absence de soutien, voire une suppression, de certaines filières dont les contenus seraient jugés en contradiction avec l'idéologie du parti au pouvoir. Par ailleurs, lors des colloques ou sur les réseaux sociaux risquent de se multiplier les tentatives d'intimidation et les attaques *ad personam*. Sans compter les mesures discriminatoires qui pourraient être prises à l'encontre des étudiants et des

enseignants-chercheurs étrangers.

La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, à laquelle la France doit se conformer, stipule dans son article 13 : « [L]es arts et la recherche scientifique sont libres. La liberté académique est respectée », cette dernière renvoyant à la fois à l'autonomie des universités, à la liberté individuelle d'enseignement et à l'indépendance de la recherche. On peut toutefois se demander si le concept de liberté académique ainsi défini par la Cour est suffisant pour résister aux pressions qui peuvent s'exercer sur cette liberté. En outre, le Rassemblement national n'a jamais caché son souhait de renégocier les traités européens afin de s'émanciper de certaines dispositions du droit communautaire.

Faut-il le rappeler ? Toute remise en cause de l'indépendance de la recherche, et notamment de l'expression à travers les SHS d'une analyse critique des réalités sociales et culturelles, aboutit à un recul des savoirs et à un déficit de connaissance pour l'ensemble de la société. Quant à l'idée d'une préférence nationale en matière d'enseignement et de recherche, elle est non seulement contraire aux principes républicains, mais constitue une aberration du point de vue scientifique.

Nicole Lapierre

SOCIO-ANTHROPOLOGUE , DIRECTRICE DE RECHERCHE ÉMÉRITE AU CNRS

Évelyne Ribert

SOCIOLOGUE, CHARGÉE DE RECHERCHE AU CNRS (LAP) ET FELLOW DE L'ICM

Philippe Roussin

HISTORIEN DU LITTÉRAIRE, DIRECTEUR DE RECHERCHE ÉMÉRITE AU CNRS (CRAL)

Notes

Pierre Madec, Maxime Parodi, Xavier Timbeau, Xavier Joutard, Pauline Portefaix et Edgar Aubisse, *Quelles difficultés d'accès des ménages les plus pauvres au parc social ?* OFCE, n°202316, octobre 2023 ; voir aussi les travaux de Lab'URBA, Université Paris Est.

[2] *Quelle évolution de la ségrégation résidentielle en France ?* France Stratégie, Note d'analyse, n° 92, juin 2020.

[3] Marco Oberti, « Les inégalités éducatives », in : Gefen Alexandre (dir), *Un monde commun. Les savoirs des sciences humaines et sociales*, Éditions du CNRS, p. 258-261.

[4] Eric Monnet et Antoine Vauchez (dirs), *L'Europe : du marché à la puissance publique ?*, Paris, La vie des idées.fr, PUF, 2024, p. 20.

[5] Albert O. Hirschman, « Opinions opiniâtres et démocratie », *Un certain penchant à l'autosubversion*, Paris, Fayard, 1995, p. 121-122.

[6] Zeynep Gambetti », *La double contrainte : les universitaires de Turquie piégés entre néolibéralisme et autoritarisme* », *Communications, op. cit.*, p. 50.

[7] Grégory Rozières, « La recherche scientifique française appelle à voter contre Marine Le Pen », *Huffpost*, 27/04/2017.

[8] Nature, Editorial, « Le Pen election win would be disastrous for research, France and Europe », 19 avril 2022.

[9] Alain Fischer, « [Face au dangereux programme du RN pour la science, ressaisissons-nous !](#) », *L'Express*, 19 juin 2024.

[10] Fabien Jobard, Anne-Laure Amilhat Szary, Fanny Gallot, Nacira Guénif, Caroline Ibos, Gaël Pasquier, « Excès de pouvoir et pouvoir de nuire. Retour sur l' « enquête » sur l' « islamo-gauchisme » », *Communications, op. cit.*, p. 173- 184.

P.-S.

- AOC. vendredi 28 juin 2024 :
<https://aoc.media/opinion/2024/06/27/menaces-sur-les-sciences-sociales-aujourd'hui-et-apres-le-7-juillet-2024/>
- Les articles de Nicole Lapierre dans AOC :
<https://aoc.media/auteur/nicole-lapierre/>
- Les articles d'Évelyne Ribert dans AOC :
<https://aoc.media/auteur/evelyne-ribert/>
- Les articles de Philippe Roussin dans AOC :
<https://aoc.media/auteur/philippe-roussin/>